



VALEURS SOC

RESPECT

RESPONSABLE / HUMBLE / PONCTUALITÉ

PASSION

PLAISIR / VOLONTÉ / TRANSMISSION

DÉPASSEMENT

EFFORT / ÉTHIQUE / COMPÉTITIVITÉ / TRAVAIL

DISCIPLINE

ASSIDUITÉ / CONCENTRATION / FOCUS

FRATERNITÉ

FAMILLE / AMITIÉ / TOLÉRANCE / PARTAGE / SOLIDARITÉ

FIERTÉ

COURAGE / HONNEUR / COULEURS

ACTION

VALEUR NON RESPECTÉE

RETARD À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE

RESPECT / DISCIPLINE / PASSION

MANQUE D'EFFORT OU DE COMBATIVITÉ

DÉPASSEMENT / FRATERNITÉ / FIERTÉ

MAUVAISE ATTITUDE OU MAUVAIS LANGAGE
CORPOREL

RESPECT / DISCIPLINE

MANQUE DE CONCENTRATION, D'EXÉCUTION OU
DE RESPECT DES CONSIGNES

PASSION / DISCIPLINE / FRATERNITÉ

NE PAS FAIRE DE RÉCHAUFFEMENT ADÉQUAT

PASSION / DÉPASSEMENT / DISCIPLINE

INDISCIPLINE EN MATCH

RESPECT / DISCIPLINE

MAL PROPRIÉTÉ OU BRIS DES LIEUX PUBLIQUES

RESPECT / FIERTÉ

MANQUE DE CIVISME DURANT UNE ACTIVITÉ DU
SOC

RESPECT / FIERTÉ

MANQUE DE RESPECT ENVERS UN ENTRAÎNEUR
OU UN JOUEUR

RESPECT / FRATERNITÉ

MANQUE DE RESPECT ENVERS UN OFFICIEL DE
MATCH

RESPECT / FIERTÉ

MANQUE DE RESPECT ENVERS L'ORGANISATION,
LES COULEURS

RESPECT / FIERTÉ / FRATERNITÉ

GESTE IRRESPECTUEUX OU DISGRACIEUX SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX

RESPECT / FIERTÉ

CONSÉQUENCES

AVERTISSEMENT

TEMPS D'ENTRAÎNEMENT PERDU

EXERCICE PUNITIF

HORS GLACE PUNITIF

QUITTER L'ENTRAÎNEMENT

TEMPS DE JEU EN MATCH

QUITTER LE MATCH

RENCONTRE AVEC L'ENTRAÎNEUR

MANQUER UN MATCH

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DU SOC

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS D'UN JOUEUR DU SOC

1. IL S'ENGAGE À RESPECTER SON CODE DE VALEURS ET DE CONDUITE. DANS LE CAS D'ACTIONS QUI VONT À L'ENCONTRE DE CELUI-CI, SON ENTRAÎNEUR OU LE BUREAU DU SOC DONNERA DES CONSÉQUENCES EN LIEN AVEC LA/LES VALEURS NON RESPECTÉES.
2. IL DOIT GARDER PROPRE LES LIEUX PUBLIQUES MIS À SA DISPOSITION ET EN AUCUN CAS VOLER, DÉGRADER OU BRISER VOLONTAIREMENT LE MATÉRIEL D'AUTRUI.
3. IL DOIT ÊTRE RESPECTUEUX PHYSIQUEMENT ET MENTALEMENT DE TOUS LES GENS QUI ENTOURENT SON UNIVERS DE JOUEUR. EN AUCUN CAS LES MANQUES DE RESPECT PHYSIQUES OU VERBAUX NE SERONT ACCEPTÉS.
4. IL DOIT AVOIR LA PERMISSION DE SON ENTRAÎNEUR POUR S'ENTRAÎNER OU SE RÉCHAUFFER EN BORD DE PISTE, DANS LES TRIBUNES OU DANS LES LOCAUX PUBLIQUES. PAS DE « JEUX » N'EST PERMIS.
5. LE TÉLÉPHONE PORTABLE EST PRESCRIT 20 MINUTES AVANT L'ENTRÉE SUR LA GLACE POUR UN ENTRAÎNEMENT OU POUR UN MATCH.
6. LA PRISE DE DOUCHE EST VIVEMENT RECOMMANDÉE AINSI QU'UNE SAINTE GESTION DE SON HYGIÈNE ET DE SON ÉQUIPEMENT. IL DEVRAIT TENTER DE S'ÉQUIPER SEUL À PARTIR DE U11.
7. LES DROGUES, PRODUITS DOPANTS, L'ALCOOL ET LE TABAC (SOUS TOUTES SES FORMES) SONT STRICTEMENT INTERDIT DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ SPORTIVE POUR TOUS LES MINEURS.
8. IL NE DOIT PORTER AUCUN GESTE DISGRACIEUX OU DÉGRADANT POUR SA PROPRE IMAGE OU CELLE DU SOC SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX OU DANS LA COMMUNAUTÉ.
9. IL DOIT RESPECTER LES DÉCISIONS PRISES PAR SON ENTRAÎNEUR ET LE COMITÉ DIRECTEUR DU SOC.
10. EN CAS D'AMENDE (DANS TOUTES SES FORMES POSSIBLES) DÉCERNÉ AU JOUEUR, IL DEVRA PAYER CELLE-CI AVANT DE POUVOIR REMONTER SUR LA GLACE

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS D'UN ENTRAÎNEUR DU SOC

1. IL S'ENGAGE À RESPECTER SON CODE DE VALEURS ET DE CONDUITE. DANS LE CAS D'ACTIONS QUI VONT À L'ENCONTRE DE CELUI-CI, LE BUREAU DU SOC LE RENCONTRERA ET LE SANCTIONNERA AU BESOIN.
2. IL ENTRAÎNE LES JOUEURS AU MEILLEUR DE SES CAPACITÉS, DANS UNE AMBIANCE DE PLAISIR ET DE COMPÉTITION.
3. IL DOIT ÊTRE PROFESSIONNEL DANS SA PRÉPARATION, SON HABILLEMENT ET SES DÉCISIONS.
4. IL PARTICIPE AU MAXIMUM D'ACTIVITÉS POSSIBLE DU SOC POUVANT FAIRE GRANDIR LE CLUB OU SON PROPRE DÉVELOPPEMENT.
5. LES DÉCISIONS CONCERNANT LE CHOIX DES JOUEURS, LES SURCLASSEMENTS ETC... SONT TOUS FAIT DE CONCERT AVEC LES AUTRES ENTRAÎNEURS ET LE COMITÉ DIRECTEUR SOC.
6. IL NE DOIT PORTER AUCUN GESTE DISGRACIEUX OU DÉGRADANT POUR SA PROPRE IMAGE OU CELLE DU SOC SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX OU DANS LA COMMUNAUTÉ.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS D'UN PARENT DU SOC

1. IL S'ENGAGE À RESPECTER LE CODE DE VALEURS ET DE CONDUITE. DANS LE CAS D'ACTIONS QUI VONT À L'ENCONTRE DE CELUI-CI, LE BUREAU DU SOC POURRA LE CONVOQUER.
2. ILS SONT LES PRINCIPAUX SUPPORTERS DU CLUB PAR LEUR PRÉSENCE ET LEUR PARTICIPATION ACTIVE. ILS NE DOIVENT PAS MANAGER OU ARBITRER À LA PLACE DE CEUX QUI SONT DÉSIGNÉS POUR LE FAIRE.
3. ILS SONT RESPONSABLES FINANCIÈREMENT DES DÉGRADATIONS COMMISES PAR LEUR ENFANT.
4. IL DOIT GARDER UN LANGAGE ET UNE ATTITUDE POSITIVE ENVERS LE CLUB. DANS LE CAS D'INTERROGATIONS, IL EST INVITÉ À COMMUNIQUER AVEC L'ENTRAÎNEUR OU LE BUREAU DU SOC.
5. L'ACCÈS AUX VESTIAIRES, AU BORD DE PISTE ET AU BANC DES JOUEURS EST STRICTEMENT RÉSERVÉ AUX JOUEURS, AUX ENTRAÎNEURS OU AUX PARENTS DIRIGEANTS. SEUL LES CATÉGORIES U7 ET U9 PEUVENT AVOIR UN PARENTS POUR AIDER LE JOUEURS À S'ÉQUIPER.
6. LES PERSONNES DÉPOSANT LES LICENCIÉS MINEURS DOIVENT D'ASSURER DE LA PRÉSENCE D'UN RESPONSABLE OU SINON, EN ATTENDRE UN. ILS DOIVENT AUSSI S'ASSURER DE REMPLIR LES DOCUMENTS D'AUTORISATIONS NÉCESSAIRES POUR QU'UN AUTRE ADULTE QUITTE AVEC SON ENFANT.